



ME AVI SCHNEEBALG EST DIPLÔMÉ DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES (ULB) EN 1979.

IL EST ENTRÉ AU BARREAU DE BRUXELLES EN 1981 ET S'EST SPÉCIALISÉ DANS LE DROIT COMMERCIAL (INTERNATIONAL) ET LES TRANSACTIONS. IL EST L'UN DES PIONNIERS EN EUROPE CONTINENTALE DE LA FORMATION ET DE LA PRATIQUE DE LA MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE, QU'IL A ENSEIGNÉE DANS DES ÉCOLES DE DROIT ET DE COMMERCE, DES BARREAUX, DES CHAMBRES DE COMMERCE, ETC., DANS PLUSIEURS PAYS EUROPÉENS, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA ET AU MEXIQUE, ET CO-AUTEUR D'UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE SUR LE RÔLE DE L'AVOCAT EN MÉDIATION.

M. SCHNEEBALG A ÉTÉ JUGE CIVIL À BRUXELLES ET MEMBRE DE LA COMMISSION FÉDÉRALE BELGE DE MÉDIATION. IL A PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DU CODE DE CONDUITE EUROPÉEN DES MÉDIATEURS À LA DEMANDE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES DE LA COMMUNITÉ EUROPÉENNE ET A ÉTÉ MÉDIATEUR ACCRÉDITÉ AUPRÈS DES PRINCIPAUX CENTRES DE MÉDIATION EUROPÉENS.

MEMBRE FONDATEUR DE GROUPEMENT EUROPÉEN DES MAGISTRATS POUR LA MÉDIATION (GEMME) EN 2003 DONT IL EST LE VICE-PRÉSIDENT AUJOURD'HUI.